

PARLEMENT WALLON

SESSION 2004-2005

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

de la séance
du
mercredi 18 mai 2005

SOMMAIRE

4	OUVERTURE DE LA SÉANCE
4	ABSENCES MOTIVÉES
4	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
4	COMMUNICATIONS
4	DÉPÔT DE DEUX PROJETS DE DÉCRET ET D'UNE PROPOSITION DE RÉOLUTION
5	INTERPELLATIONS
5	de M. Kubla, sur «l'avenir des «câblo-opérateurs» wallons et les mutations du paysage audiovisuel», et réponse de M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, en lieu et place de Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures (Orateurs : M. le Président, M. Kubla, M. Antoine, M. Ficherouille)
8	de Mme Cornet, sur «l'efficacité de la Division de la Police de l'Environnement», et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme (Orateurs : Mme Cornet, M. le Président, M. Lutgen, Ministre)
10	de Mme Dethier-Neumann, sur «les accords du non-marchand 2006-2010» ; de M. Walry, sur «l'importance du secteur non marchand dans la vie économique et sociale en Région wallonne», et réponse de Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances (Orateurs : Mme Dethier-Neumann, M. Walry, Mme Vienne, Ministre, M. le Président)
15	QUESTIONS D'ACTUALITÉ
15	de M. Bouchat, sur «l'accueil des handicapés de nationalité française en Région wallonne et la menace qu'il fait peser sur l'emploi wallon», et réponse de Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances
15	de M. Fontaine, sur «les déclarations de M. le Ministre-Président à propos du vote de certains députés européens sur la pérennisation des Fonds structurels dans le Hainaut», et réponse de M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon
16	de M. Devin, sur «la situation de la société des habitations sociales de Binche et environs», et réponse de M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial
17	de M. Thissen, sur «la disponibilité des terrains pour les entreprises dans l'arrondissement de Verviers», et réponse de M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial
17	de Mme Colicis, sur «le coût du vote électronique lors des prochaines élections», et réponse de M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique
18	de Mme Corbisier, sur «les conditions d'acceptation de la société turque ONUR-AIR au Brussels South Charleroi Airport (BSCA)» ; de Mme Defalque, sur «les mesures de sécurité prises à l'aéroport de Gosselies pour accueillir les vols de la compagnie turque ONUR-AIR», et réponse de M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial
19	de M. Jeholet, sur «le bilan, les perspectives et l'attractivité de certains sites pour le tourisme en Wallonie», et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

20	de Mme Defraigne, sur «le retard des programmes communaux d'action en matière de logement», et réponse de M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial
20	de M. Crucke, sur «le refus de la Région wallonne d'accorder à la direction des voies hydrauliques de Mons un permis pour la construction d'un centre de boues et de dragage sur le site de Malmaison selon la technique du lagunage», et réponse de M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine
21	de M. Senesael, sur «le textile en Hainaut occidental», et réponse de M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi
22	INTERPELLATIONS (SUITE)
22	de M. Borsus, sur «les conflits dans les TEC», et réponse de M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial (Orateurs : MM. Borsus, Pire, Senesael, M. Antoine, Ministre)
25	DÉPÔT DE DEUX PROJETS DE MOTION ET D'UNE PROPOSITION DE RÉOLUTION
26	LISTE DES INTERVENANTS
27	INDEX DES MATIÈRES
28	LISTE ABRÉVIATIONS COURANTES

SÉANCE PUBLIQUE DU MERCREDI 18 MAI

Présidence de M. Charles JANSSENS, Vice-Président.

La séance est ouverte à 10 heures 7 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance : Mme la Ministre Simonet, Mme Tillieux, M. Milcamps en mission à l'étranger ; MM. Ancion, Taminiaux, pour raison de santé.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président. – Mesdames, Messieurs, conformément à l'article 29 du Règlement d'ordre intérieur, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance.

Ce document vous a été adressé.

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – En application de l'article 77 bis du Règlement d'ordre intérieur, le rapport relatif à la mission d'étude de la Commission des Affaires intérieures et de la Fonction publique du Parlement wallon à Lyon du 31 janvier au 1er février 2005 sera imprimé et distribué sous le document n° 137 (2004-2005) - N°1.

Le Gouvernement wallon m'a transmis quatorze arrêtés ministériels de réallocation budgétaire.

Ces arrêtés seront transmis aux Membres de la Commission du Budget, des Finances, des Affaires générales, de la Simplification administrative, du Règlement et de la Comptabilité.

La Cour d'Arbitrage m'a transmis huit notifications d'arrêt.

Les listes reprenant les arrêtés ministériels et les notifications d'arrêt ont été déposées sur vos bancs. Elles seront annexées au compte rendu intégral.

Mme la Ministre Arena et M. le Ministre Marcourt m'ont transmis le budget initial 2005 du Forem.

Mme la Ministre Arena m'a également fait parvenir le budget initial 2005 de l'IFAPME.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

DÉPÔT DE DEUX PROJETS DE DÉCRET ET D'UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

M. le Président. – J'ai été saisi du dépôt des projets de décret suivants :

– le projet de décret portant assentiment à la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac, adoptée à Genève le 21 mai 2003 (Doc. 139 (2004-2005) - N° 1) ;

– et le projet de décret portant assentiment, en ce qui concerne les matières transférées par la Communauté française, à la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac, adoptée à Genève le 21 mai 2003 (Doc. 140 (2004-2005) - N° 1).

Ils seront imprimés et distribués.

Ils ont été envoyés à la Commission des Relations internationales, de la Coopération internationale, du Commerce extérieur et des Fonds européens.

J'ai été saisi du dépôt de la proposition de résolution relative à la lutte contre l'hépatite C, par Mme Bertouille (Doc. 138 (2004-2005) - N° 1).

Elle a été imprimée et distribuée.

Je vous propose de l'envoyer à la Commission de l'Action sociale, de la Santé et du Logement.

Il en sera ainsi fait.

INTERPELLATIONS

L'AVENIR DES «CÂBLO-OPÉRATEURS» WALLONS ET LES MUTATIONS DU PAYSAGE AUDIOVISUEL

M. le Président. – Nous allons aborder l'interpellation de M. Kubla à Mme la Ministre Simonet. M. le Ministre Antoine répondra en lieu et place de cette dernière, excusée.

M. Serge Kubla (MR). – J'ai été averti, lors de la Conférence des Présidents, que M. le Ministre Antoine remplacerait Mme la Ministre Simonet, en mission à l'étranger, pour répondre à mon interpellation.

J'ai de plus en plus la conviction que le système de double casquette est physiquement impraticable pour celui qui la détient. Le Ministre en charge de plusieurs Ministères est confronté à des agendas surchargés, il ne dispose pas d'une semaine libre pour se déplacer à l'étranger.

Je pense que nous avons commis une erreur en mettant en place ce système. Il faudra le revoir. Dans le cas contraire, j'ai la certitude que nous souffrirons encore de ce genre de situation.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je remercie M. Kubla pour sa compréhension. Cependant, le principe de la double casquette a ses mérites. Imaginez, par exemple, les autorités algériennes recevoir le Ministre wallon des Relations extérieures et, une semaine plus tard, le Ministre de la Communauté française en charge des mêmes compétences! Cela ne serait pas convaincant.

M. Serge Kubla (MR). – J'en viens à mon interpellation. La presse s'est fait l'écho des remous qui secouent le secteur des cablo-opérateurs wallons. J'en veux pour preuve ces titres: «Requiem pour les cablo-opérateurs wallons» ou encore «Catastrophe industrielle pour les cablo-opérateurs wallons».

Cette situation est liée au fait que la Ligue professionnelle de Football belge vient d'entériner l'adjudication à Belgacom des droits de retransmission télévisée du Championnat de Football belge. Vous connaissez tous cette saga. Belgacom confirme ainsi sa volonté de pénétrer ce marché qui constituait, jusqu'alors, un monopole. Belgacom proposera des programmes télévisés via l'ADSL. Par son offre agressive de 36 millions d'euros, c'est une véritable révolution dans le paysage audiovisuel belge, et donc wallon, qu'engage l'opérateur.

Nous connaissons le principe, le développement du «triple play», réunissant trois technologies: la télévision, la téléphonie et l'Internet. Tout cela passera par le câble de télédistribution ou par le téléphone.

Face au changement profond qui se dessine, comment se profile l'avenir des télédistribeurs wallons? Quel opérateur choisir? Quels sont les enjeux en termes d'équipement et d'emplois?

Je regrette que Mme la Ministre Simonet ne soit pas présente pour me répondre. Je demanderai, dès lors, à M. le Président de déroger au Règlement, en m'autorisant à réinterroger Mme la Ministre Simonet si des éléments neufs apparaissaient dans ce dossier.

Je demande au Gouvernement wallon de me livrer son analyse du dossier.

De nombreuses questions importantes se posent.

Une de mes réflexions porte sur l'intensification de la participation de Belgacom dans le secteur. Ainsi, si cette participation devait être de 10, voire de 15 %, les distributeurs wallons perdraient leurs dividendes, et le bon résultat financier des intercommunales serait donc fort menacé. Selon M. Weekers, la rentabilité risque, à terme, de s'évaporer. Face à cette situation, nous ne pouvons rester les bras croisés.

J'attends donc de votre part une analyse et une stratégie.

L'étude Mac Kinsey prévoyait un rapprochement, voire une fusion des différents opérateurs wallons et ce, sous une forme juridique précise. Le Gouvernement wallon est-il favorable à ce rapprochement ou à cette fusion ?

Le problème de l'investissement se posera également. En Flandre, le Gouvernement a financé le renouveau du secteur. Qu'en est-il pour la Wallonie ? Le financement prendra-t-il la forme d'un prêt, d'une garantie ou une autre forme ?

La question est d'autant plus d'importance que Belgacom laisse entendre que si on tend à mettre à mal son projet, elle pourrait prendre des mesures de rétorsion dans notre Région. Il s'agissait notamment d'un retrait des investissements et/ou des participations.

La SRIW figure parmi les actionnaires d'ACM. Le Gouvernement a-t-il transmis des instructions précises pour agir dans ce dossier ?

On parle d'autres opérateurs comme Base ou Mobistar, qu'en est-il ? Est-il possible d'envisager un autre acteur que Télénet ?

Voici une série de questions auxquelles il convient, je pense, de répondre. En effet, les pouvoirs publics doivent donner une impulsion car la modernité de l'équipement actuel en Wallonie constitue un enjeu essentiel.

De nombreux téléspectateurs regardent les matchs de football sur Be-tv. Demain, ce sera Belgacom qui se chargera de la diffusion. Que fera-t-on, surtout eu égard aux ressources financières importantes de Belgacom ?

Il est indispensable que les pouvoirs publics interviennent dans le débat, étant entendu que toutes les hypothèses sont ouvertes, y compris les plus inquiétantes. Assisterons-nous à une perte de rentabilité des intercommunales ?

J'accepte que vous représentiez votre Collègue, mais au-delà de cet aspect, il est indispensable que Mme la Ministre informe le Gouvernement wallon de sa position.

Je reviendrai à brève échéance sur ces questions, pour autant que le Président me le permette.

M. le Président. – La parole est à M. Ficheroulle.

M. Paul Ficheroulle (PS). – L'annonce de Belgacom a le mérite de relancer le débat sur le renouveau du câble wallon. Elle oblige également les opérateurs à sortir d'une logique trop restreinte. Le paysage audiovisuel est en pleine mutation. Celle-ci se présente notamment sous la forme de l'Internet, via l'ADSL ou le câble.

La convergence des technologies et les nouveaux marchés émergents rendent nécessaires des adaptations technologiques auprès des opérateurs wallons. Ces adaptations seront, à terme, constantes car il est fort probable que les technologies évolueront encore, sous la pression de la concurrence.

Il est également vrai que certaines technologies resteront importantes. C'est le cas de la TV numérique, de l'ADSL ou encore bientôt la VDSL. Ces technologies auront toujours un impact important.

Dans ce contexte, il est primordial que les décisions des pouvoirs publics résultent de la neutralité des choix. De même, la notion de monopole économique et technique n'est plus de mise à ce jour.

En d'autres termes, le réseau par câble est à la croisée des chemins.

L'étude de Deloitte fait remarquer que le secteur de la télédistribution manifesterait une interpénétration avec le secteur de l'énergie. Elle mentionne également une disparition progressive des statuts publics. Dans ce contexte et vu que les intercommunales ont un poids économique important en termes de chiffres d'affaires et d'emploi, une clarification du métier s'impose. En effet, il serait nécessaire d'opérer une distinction entre les opérateurs, les distributeurs et les éditeurs. D'ailleurs, le rapport Deloitte préconise une réorganisation du sec-

teur permettant ainsi de faire des économies d'échelle, notamment via la création d'un seul opérateur wallon. Si ce projet est intéressant, il n'est pas simple à réaliser de manière juridique, technologique et économique. Il reste que la concentration des forces sera essentielle à l'avenir et ce, même si la répartition des compétences entre les différentes entités complexifie la gestion du dossier.

Le pouvoir régional doit peser de tout son poids afin d'encourager une saine concurrence entre les différents acteurs du secteur et favoriser le passage au numérique.

En d'autres termes, nous avons besoin d'une véritable politique des télécommunications en Wallonie.

Je vous remercie.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, en lieu et place de **Mme Marie-Dominique Simonet**, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Je suis confus et frustré. Confus, car il est vrai que le débat est d'actualité et que donc le Gouvernement devra choisir des orientations politiques dans le secteur. Frustré, car je remplace Mme Simonet et que je devrai me tenir à la lecture de sa réponse.

Il reste que je me permettrai de développer une conclusion un peu plus personnelle.

Mme la Ministre Simonet me fait dire qu'elle apprécie votre intérêt pour le paysage audiovisuel wallon.

En temps que Ministre des Technologies nouvelles, Mme Simonet attache une grande importance à l'économie de la connaissance et estime que l'accès au réseau Internet à large bande constitue un atout important. Elle est favorable à l'interpénétration de Belgacom et des «câblo». Elle ne pense pas que Télénet soit tellement mieux loti que les «câblo».

Certes, les investissements ne sont pas suffisants. Espérons néanmoins que cette situation serve d'électrochoc afin de modifier le paysage actuel. Bien que le Gouvernement ne soit pas acteur dans ce débat, Mme Simonet suit son évolution avec grande attention.

La Ministre vous fait part des conclusions d'ACM du 13 mai dernier. Le succès du câble tient à sa formule. Celui-ci offre, en effet, un bouquet de base très large. À court terme, l'évolution devrait mener à la généralisation de la télévision à haute définition. Ce succès devrait être confirmé par des offres d'accès à Internet via le câble de télédistribution.

Il faut être attentif à la stratégie du «triple play».

Quoi qu'il en soit, ce dossier nécessite une approche globale au niveau wallon.

À titre personnel, je voudrais réagir à ces remarques d'ACM, en disant que le Gouvernement se doit d'analyser la situation et de réagir. Mme la Ministre ne peut donc pas formuler de réponse plus précise pour l'instant.

Mme la Ministre Simonet voudrait vous faire part de quelques remarques supplémentaires. Il est un fait que les intercommunales sont liées à ce projet. Je pense néanmoins que les «câblo» auront du mal à trouver des partenaires investisseurs. En ce qui concerne WIN, sachez que je poursuis la politique de mon prédécesseur. En ce sens, cette société restera un partenaire privilégié de la Région. L'objectif donné à la Sofico par le Gouvernement wallon est de travailler comme un «grossiste» qui commercialise des capacités de télécommunication.

Je voudrais à présent vous faire part de quelques remarques personnelles. Reconnaissons tout d'abord qu'il s'agit de négociations privées. La Ligue belge de Football a accordé les droits en question au plus offrant. Toutefois, la situation va encore évoluer. Anderlecht envisage, en effet, de créer sa propre chaîne de télévision.

Certes, le Gouvernement wallon jouit d'un droit de tutelle sur les intercommunales, mais jusqu'à un certain point. Les services offerts sont très variables d'une intercommunale à l'autre, ce qui nécessite avant tout une politique d'harmonisation.

Par ailleurs, rappelons que la base d'une intercommunale ce sont les communes. Or, ce sont bien souvent les conseils d'administration de ces intercommunales qui dictent aux édiles locaux les politiques à suivre.

Je pense également qu'il est nécessaire de clarifier les métiers et de transposer les Directives européennes. Le même problème se pose pour l'énergie, dossier dans lequel nous devons mettre un terme à une sorte de «double jeux».

Autrefois, chacun jouissait d'un monopole. Aujourd'hui, nous assistons à une invasion réciproque. C'est une chose que nous avons souhaitée.

Si nous voulons agir, c'est sur la double voie de la transparence et de la libéralisation des marchés. Derrière cela, il y a la peur de 2007. À cette date, nous assisterons à la libéralisation complète de l'électricité et du gaz. Cette évolution impliquera inévitablement une perte de 50 % des dividendes. Et ce n'est là qu'une des conséquences.

Pour conclure, je citerai l'analyse de *Test-Achats* qui montre que, d'un côté, on flatte le consommateur en lui promettant des services moins chers, mais de l'autre, on pressure davantage le contribuable. Il est important de réconcilier les deux.

M. Serge Kubla (MR). – Je remercie M. le Ministre d'être allé plus loin que le texte passablement indigent fourni par Mme Simonet. Ma question ne concernait pas le football proprement dit. Celui-ci n'est que l'élément déclencheur. Les pouvoirs publics se doivent d'agir dans ce dossier, et d'agir vite. La décision doit tomber dans le mois.

Il faudra que le Gouvernement aille beaucoup plus loin que ce que Mme la Ministre Simonet semble envisager. Il est très optimiste d'espérer que, si un projet est bon, les investisseurs accèderont aux demandes des opérateurs. Le Gouvernement devra intervenir, ne serait-ce qu'en matière de garantie.

Le Gouvernement ne pourra donc pas se permettre de rester au balcon. Même si les intercommunales jouissent d'une large autonomie, nous disposons de moyens de pression qui nous accordent une certaine marge de manœuvres.

Nous ne pouvons pas ignorer les conséquences lourdes de ce dossier. Nous ne disposons pas d'un temps infini. Je vous rappelle que les droits de transmission sont prévus pour ce mois d'août.

M. Paul Ficherolle (PS). – Il me semble qu'il y a convergence dans ce qui a été dit ici. Le Gouvernement wallon n'a pas de compétence spécifique, mais il dispose néanmoins de leviers d'action. Il faut envisager ce dossier au moyen de politiques transversales.

Pour ma part, je pense que le bilan du Win est contrasté.

Au-delà des infrastructures, il faut mener un débat sur le contenu. Nous devons inévitablement apprécier le rôle de l'opérateur public de télévision et veiller à éviter la fracture numérique.

M. le Président. – L'incident est clos.

L'EFFICACITÉ DE LA DIVISION DE LA POLICE DE L'ENVIRONNEMENT

Mme Véronique Cornet (MR). – Le 3 février dernier, je vous interrogeais suite à une pollution sauvage intervenue dans une petite station d'épuration à Hourpes.

À l'époque, j'avais souligné des éléments fort inquiétants concernant la rapidité de réaction et les moyens d'action de la DPE. Celle-ci n'avait notamment pas averti le Parquet de Charleroi à temps et la saisie du camion incriminé n'avait pas pu être réalisée. Je vous avais demandé s'il n'était pas temps de lancer une réflexion et j'avais notamment avancé quelques pistes en proposant, par exemple, d'accorder le statut de policier spécialisé aux agents de la DPE, ou encore de renforcer la formation de ces agents.

À cela, vous avez répondu que tout allait bien.

Tel le pèlerin, j'ai poursuivi ma quête et j'ai appris que le précédent Gouvernement, à l'initiative de votre prédécesseur, Michel Foret, avait effectué un vaste travail d'évaluation du rôle de la Police de l'Environnement. Un audit de la DPE avait même été réalisé, soulignant les points forts, mais aussi les faiblesses.

L'audit met, entre autres, en exergue un manque de formation des agents qui apprennent leur métier sur le tas, une grande variation de comportements chez ces mêmes agents, des effectifs insuffisants ...

En plus, face à une criminalité de l'environnement qui se développe, les agents doivent contrôler trop de matières.

La DPE manque de perspective et de dynamisme dans le contrôle et la répression. De plus, certaines sections sont dépourvues de directeur et de nombreuses incompréhensions se font jour entre la DPE et la DPA.

L'audit reprend également les avis des agents de la DPE. Ceux-ci évoquent, bien entendu, les faiblesses de l'institution qui peuvent se résumer par un manque d'effectifs, de moyens, de formation, de pouvoir direct, d'échanges entre les directions et, surtout, une lourdeur administrative.

En conséquence, votre analyse de la situation ne semble être partagée ni par les auteurs de l'audit, ni par les agents de la DPE. J'ose espérer que cela vous interpelle.

L'audit formule une série de recommandations dont :

- une redéfinition des missions de la DPE ;
- une amélioration nécessaire de la communication de dossiers ;
- un renforcement de la qualité de policier spécialisé ;
- des comportements mieux adaptés, notamment au moyen de formations comportementales ;
- une collaboration externe dynamisée ;
- des moyens nécessaires à assurer sa politique (donner des moyens spécifiques pour répondre à des besoins précis) ;
- une structure commune à toutes les divisions de la DGRNE.

Votre prédécesseur a entrepris de nombreuses actions afin d'améliorer l'efficacité de la DPE, comme la concertation avec les autorités communales et judiciaires, ou encore la réalisation de cet audit. Michel Foret a toutefois manqué de temps, mais vous ne pouvez en tirer d'arguments car la qualité du travail de votre prédécesseur a été reconnue par tous.

Suite au changement de majorité, cet audit semble avoir été enterré.

J'en viens à mes questions :

- pourquoi semblez-vous vouloir refuser toute question, débat ou réforme quant à l'efficacité de la DPE ?
- pourquoi ne pas poursuivre l'action de votre prédécesseur ?
- pouvez-vous nous préciser votre point de vue quant à cette problématique ?
- quelle suite comptez-vous donner à ce dossier ?
- pourriez-vous nous tenir informés de l'état du dossier relatif à la pollution intervenue à Hourpes ?

Je ne vous cache pas mon impatience de vous entendre.

M. le Président. – Plus personne ne souhaitant intervenir, la parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et Tourisme. – Tout d'abord, je tiens à préciser que je ne refuse aucun débat sur la DPE et je crois avoir été, par le passé, plus nuancé dans mes réponses que ce que vous voulez laisser entendre.

Au cours des cinq dernières années, il y a eu, certes, une évaluation, mais celle-ci a pris toute une législature. Aujourd'hui, il faut passer à l'action.

Je crois que l'important, à travers cet audit, est de voir l'ensemble de l'évolution des fonctions attribuées à la DGE. À l'observation, il est évident qu'une clarification s'impose.

En ce qui concerne les missions, il faut constater qu'une série d'éléments doivent également être éclaircis.

Je pense qu'il faut être plus nuancé car votre question me semble surtout composée de morceaux choisis subjectivement.

Il faut donc être plus nuancé. Vous avez repris certains passages relativement négatifs, voire très négatifs de l'audit, alors que d'autres éléments de ce rapport mettent en évidence les missions correctement menées par la DPE. Vous n'en avez pas parlé.

Mme Véronique Cornet (MR). – Ne caricaturez pas ce que j'ai dit. Il n'est pas question, pour ma part, de stigmatiser la DPE. Je n'aime pas que l'on prêche le faux.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Cela ne vaut pas la peine de vous énerver.

Mme Véronique Cornet (MR). – C'est une question de correction intellectuelle.

M. le Président. – Mme Cornet, laissez M. le Ministre poursuivre son propos.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Vous avez passé sous silence les éléments positifs de l'audit. Ce n'est pas grave, l'essentiel est d'analyser la manière de redéfinir les missions de la DPE en se basant sur cet audit.

Nous devons être très attentifs au respect des procédures, à la formation du personnel et à la réalisation des nouvelles missions de la DPE. Il est impératif d'améliorer le service rendu à la population.

J'ai déjà lancé des initiatives pour améliorer le système. Je pense à la création du répertoire des infractions environnementales, ou encore à l'adoption de procédures de gestion de crise, je m'en suis préoccupé dès mon entrée en fonction. Cela fut nécessaire suite au drame de Ghislenghien, ce l'est encore suite à la pollution de la Sambre. J'ai demandé une plus grande collaboration avec d'autres services et d'autres acteurs que la DPE, dans le cadre de gestion de crises. Il faut une meilleure information, elle doit mieux circuler. En septembre ou en octobre, nous viendrons avec une proposition visant à améliorer ces procédures de gestion de crise. Il serait intéressant de mettre en place des tests grandeur nature, des cas «fictifs» de crise afin de voir si nos procédures sont efficaces et de les améliorer.

Par ailleurs, la réflexion relative à la mise en place d'un plan de gestion spécifique est en cours. Cela répond au constat dressé par l'audit.

Je tiens également à souligner qu'il n'est pas dans mon intention d'attribuer toutes les fautes à l'administration et à la DPE. Nous devons faire confiance, travailler ensemble, tout en restant vigilants.

Je suis d'accord avec vous, l'esprit de corps n'existe pas suffisamment au sein de la DPE. Cependant, c'est le cas dans bon nombre d'administrations.

Des initiatives sont entreprises pour rendre la DPE plus efficace. Je reviens sur la création de ce répertoire des infractions environnementales, qui permettra de déterminer clairement les missions des uns et des autres, les types de délits et les contrôles adéquats. Tout cela est en cours et répond, en grande partie, aux remarques de l'audit.

Enfin, n'oublions pas qu'il s'agit d'une question de gestion globale de l'administration. Certains départements manquent de moyens. M. le Ministre Courard viendra également avec des propositions visant à réorganiser la Fonction publique. Il faudra rencontrer les besoins de la DPE.

Concernant le dossier de pollution que vous avez évoqué, je vous signale que la DPE a dressé un constat d'infraction. Le PV a été transmis au Procureur du Roi de Charleroi qui a l'opportunité de poursuivre ou non l'auteur du délit. Je dois m'arrêter à ce stade, cette démarche ne relevant pas de ma compétence, mais bien de celle du pouvoir judiciaire. J'espère toutefois avoir pu répondre à vos inquiétudes.

Mme Véronique Cornet (MR). – Vous avez répondu à mon interpellation, mais pas à mes inquiétudes.

Votre réponse consiste à dire que mon interpellation est parfaitement fondée ! Vos réponses ne me satisfont pas, c'est pourquoi je dépose en séance une proposition de résolution visant à mettre en œuvre un plan d'action pour améliorer l'efficacité de la DPE. J'espère que vous en ferez grand cas.

LES ACCORDS DU NON-MARCHAND 2006-2010

L'IMPORTANCE DU SECTEUR NON-MARCHAND DANS LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE EN RÉGION WALLONNE

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – Le secteur du non-marchand, dans le paysage socio-économique wallon, ce sont plus de 12.000 travailleurs dans de nombreux domaines tels que les services d'aide aux familles et aux personnes âgées, l'accueil et l'hébergement, la formation professionnelle, les services de santé

mentale, les centres régionaux d'intégration, les entreprises de formation par le travail, ou encore les organismes d'insertion socioprofessionnelle.

En 2000, des accords historiques ont été conclus dans ce domaine. À l'époque, pour la signature de ceux-ci, étaient présents le Ministre-Président de la Région wallonne, le Ministre de la Santé et des Affaires sociales, la Ministre de l'Emploi et de la Formation, mais encore des représentants de tous les autres Ministres du Gouvernement. C'est dire l'importance accordée à la démarche.

Ces accords mettaient en œuvre sept mesures essentielles :

- l'alignement des barèmes de tous les travailleurs du secteur sur ceux des hôpitaux ;
- la suppression du jour de carence pour le personnel ouvrier des services d'aides familiales ;
- des mesures de réduction du temps de travail liées à la pénibilité du travail :
 - le projet de transformer tous les contrats précaires en contrats de travail normaux avec maintien de la rémunération ;
 - la mise en œuvre de dispositifs de formation visant une certification et un renforcement de la formation continuée ;
 - dans le secteur des entreprises de travail adapté, une augmentation salariale pour les travailleurs non concernés par l'application du «revenu minimum» ;
 - l'instauration d'une paix sociale durant la durée de l'accord.

À l'époque déjà, les organisations syndicales, tout en se réjouissant des avancées significatives contenues dans l'accord, avaient annoncé une grande vigilance, notamment dans la traduction des accords en conventions collectives. Elles faisaient remarquer avoir accepté une très longue période de paix sociale et soulignaient la nécessité de poursuivre l'effort au-delà de 2005. Qu'en est-il aujourd'hui ? Si des efforts ont pu être consentis au niveau wallon quant à l'harmonisation des barèmes, on sait que l'ensemble des bonnes intentions de 2000 n'a pu être concrétisé.

Par ailleurs, dans le prolongement de la logique de 2000, le front commun syndical présente un nouveau cahier de revendications qu'il désire négocier avec le Gouvernement. Ce n'est pas nouveau, puisque vous disposez de ce cahier de revendications depuis juillet 2004. On trouve dans ce dernier l'amélioration des conditions de travail par des mesures de réduction du temps de travail pour les personnes en fin de carrière, une limitation du nombre de prestations par jour, en particulier pour les aides familiales, une réduction des prestations à partir de 45 ans, un abaissement de l'âge de la prépension, mais aussi l'octroi d'un treizième mois et la prolongation des échelles barémiques qui, bien souvent, s'arrêtent à 27 ou 28 ans.

À la demande insistante des syndicats, il semble que vous ayez fixé le début des négociations au 19 mai. Il aura donc fallu attendre neuf mois pour en arriver là ! Vous justifiez cette lenteur, en arguant qu'il vous fallait mener à terme l'évaluation de l'accord de 2000, qu'il vous fallait étudier l'impact des revendications actuelles et mener à bien une actualisation du cadastre de l'emploi de l'ensemble du secteur.

Hormis une date de début des négociations, le calendrier demeure totalement imprécis. Les syndicats souhaiteraient qu'elles aboutissent pour le 15 juin, mais ils se disent très sceptiques.

Où en est-on dans l'évaluation des accords de 2000 ? Pourquoi n'a-t-on pas pu anticiper la démarche et éviter ainsi de se retrouver «le nez sur le mur» ? Quel délai pouvez-vous annoncer pour la fin de cette évaluation ? Où en est-on dans l'évaluation de l'impact des revendications syndicales ?

Vous avez tenu à prévenir les syndicats qu'ils ne devraient pas se montrer «trop gourmands». Vous affirmez conjointement dans un communiqué que «les négociations pourront être entamées avec l'objectif de garantir une offre de service pour les bénéficiaires qui soit suffisante et de qualité, par l'amélioration des conditions de travail pour un personnel formé et qualifié». Ces deux assertions pouvant paraître contradictoires, pouvez-vous nous dire si les moyens budgétaires ont été prévus pour cette future négociation et si des plafonds ont été fixés ? Certaines revendications syndicales sont-elles déjà considérées comme irréalistes ou hors de propos ?

En tout état de cause, pouvez-vous nous confirmer qu'il entre bien dans vos intentions et dans celles du Gouvernement, d'aboutir à un nouvel accord sur le non-marchand qui, pour le moins, confirme les acquis du précédent ? Enfin, pouvez-vous nous dire quelle avancée vous considérez comme prioritaire dans le secteur ?

M. Léon Walry (PS). – Le secteur non-marchand a pris une place importante dans la vie économique et sociale. Pourtant, il est souvent difficile de se faire une idée précise du concept et du poids de ce secteur dans notre économie (volume de l'emploi, valeur ajoutée, contribution au PIB).

Afin de pouvoir dégager une définition référentielle de ce que recouvre le secteur non-marchand et, d'autre part, de montrer son importance quantitative, un large projet de réflexion et d'analyse du secteur non-marchand couvrant une trentaine de pays dans le monde et coordonné par l'Université John Hopkins a été lancée voici quelques mois. Les différents centres de recherche de notre pays contribuent donc à cette étude. L'objectif est de rendre compte de l'ensemble du secteur non-marchand, tant public que privé en Belgique.

Le processus devrait aboutir à une clarification conceptuelle permettant de préciser le champ couvert par différentes notions fréquemment utilisées: secteur non-marchand, économie sociale, services de proximité. Il s'agit de dégager des propositions de définition qui seraient unanimement reconnues et auxquelles on pourrait se référer.

D'autre part, différentes initiatives sont prises, en vue d'améliorer la saisie et le traitement des données statistiques relatives au secteur non-marchand. Mentionnons notamment les démarches entreprises par des représentants universitaires auprès de l'Institut des Comptes nationaux afin de mettre en œuvre un système de classification, sorte de nomenclature, permettant de rendre compte plus adéquatement des activités exercées dans le secteur non-marchand.

Signalons également la réflexion en cours au sein de l'IWEPS en vue d'élaborer un outil statistique récurrent et adapté à la réalité du secteur non-marchand wallon et destiné notamment à donner un aperçu annuel du volume de l'emploi dans ce secteur.

Les interlocuteurs sociaux soulignent le fait qu'ils peuvent apporter une contribution précieuse à l'éclairage du secteur, tant du point de vue de l'effort de clarification conceptuelle qu'en ce qui concerne les propositions à formuler en vue de l'élaboration d'un outil statistique approprié.

Leur apport spécifique est complémentaire à l'approche scientifique développée par les chercheurs universitaires ou les personnes chargées d'études dans le cadre de services d'études et de statistiques.

Le CESRW a souhaité être associé aux groupes de travail et lieux de réflexion. Par ailleurs, il est étroitement impliqué dans les tables rondes intersectorielles du secteur non-marchand. Ces réflexions ont porté sur la réglementation, les opérateurs concernés, le nombre d'emplois, le mode de subventionnement et sur une série de thèmes interprofessionnels tels que la professionnalisation et la pérennisation des emplois, la formation et la mobilité du personnel, le développement de services de qualité, ou encore l'amélioration du travail en réseau.

Dès lors, Mme la Ministre, les objectifs fixés lors de l'élaboration de tables rondes intersectorielles ou de rencontres sur le terrain ont-ils d'ores et déjà été rencontrés? Etes-vous en mesure de dresser un état des lieux précis de la situation dans les divers secteurs ou sous-secteurs qui relèvent des compétences de la Région wallonne, dans les institutions tant privées que publiques?

La démarche devrait déboucher sur des propositions concrètes à formuler au Gouvernement wallon en vue d'améliorer le fonctionnement du secteur non-marchand. Enfin, quel calendrier vous êtes-vous fixé concernant ces propositions?

Je vous remercie pour votre réponse.

Mme Christiane Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – Le Contrat d'Avenir indique, au sujet du non-marchand, qu'il s'agit d'un secteur socialement et économiquement important qui contribue à la richesse régionale et en faveur duquel il importe de poursuivre la politique d'emploi et d'améliorer le système de subvention publique aux organismes non-marchands, dans le cadre des politiques sectorielles concernées.

S'il n'est pas aisé de définir précisément ce concept, on peut néanmoins affirmer que le non-marchand est la sphère des biens et des services qui sont mis à la disposition des usagers en dehors du marché concurrentiel.

Grâce à diverses sources de financement, ces biens et services sont offerts à l'utilisateur gratuitement ou à un prix sans rapport avec le coût de production.

Parmi eux, il y a d'abord les biens purement collectifs comme la défense, l'ordre public ou la justice. N'étant pas divisibles en unités de consommation individuelle et donc pas négociables sur un marché, leur coût doit être récupéré auprès des bénéficiaires au moyen des contributions obligatoires.

Mais le secteur non-marchand comprend aussi la production de biens et de services qui pourraient être soumis aux lois du marché mais pour lesquels la collectivité a préféré d'autres critères, parce que leur distribution par le marché engendrerait des choix de production et une répartition jugés indésirables. Ces biens et services quasi collectifs recouvrent l'enseignement, la santé, l'aide sociale et, notamment, la culture.

Par ailleurs, même si un chiffrage exact du poids du secteur n'est pas chose aisée, on peut néanmoins relever qu'il représente environ 29,8 % de l'emploi en Wallonie et a connu une augmentation de ses effectifs de plus de 10 % en une quinzaine d'années.

Comme vous, je me réjouis du projet entrepris et coordonné par l'Université américaine John Hopkins qui apportera certainement, à terme, une meilleure vision économique de cet important secteur.

L'objectif de transparence du secteur non-marchand n'est pas neuf.

En mai 2000, mon prédécesseur amorçait, en collaboration avec le CESRW, les tables rondes intersectorielles du secteur non-marchand.

Ce vaste projet de concertation issu des engagements inscrits dans le cadre de l'accord 2000-2006, avait pour objectif de dresser un état des lieux précis de la situation dans les divers sous-secteurs à caractère socio-sanitaire relevant de la compétence de la Région wallonne, dans des institutions tant privées que publiques.

Il s'agissait de faire le point sur la réglementation, les opérateurs concernés, le nombre d'emplois, le mode de subventionnement et de mener ensuite une réflexion sur une série de thèmes interprofessionnels.

La démarche devait déboucher sur des propositions concrètes à formuler au Gouvernement wallon en vue d'améliorer le fonctionnement du secteur non-marchand.

Ce grand projet n'a malheureusement jamais abouti.

Actuellement, mes collègues et moi-même proposons, dans le cadre de la simplification administrative, l'établissement par l'IWEPS d'un cadastre du personnel du secteur non-marchand afin de disposer d'un outil évolutif permettant une collecte harmonisée de données tant quantitatives que qualitatives.

J'en viens maintenant à la question de savoir où en est le Gouvernement dans la réalisation des engagements de l'accord non-marchand 2000-2006 et dans la préparation des négociations pour la réalisation d'un prochain accord.

À propos de ce dernier point, je ne vais pas, comme vous, Mme Dethier-Neumann, anticiper un terme, ni même une date de départ. Ces éléments feront partie intégrante de la négociation. Et celle-ci concerne les partenaires sociaux avant tout autre acteur.

La pertinence de vos questions reflète une impatience bien légitime. En effet, ces revendications ne datent pas d'hier. En mai 2004, sous la précédente législature, elles avaient déjà été adressées à l'ensemble des partis. Le front commun, je vous l'accorde, ne pouvait être plus prévenant. Cela étant, dans les premiers mois de cette législature, l'Exécutif devait donner la priorité à d'autres dossiers.

Que va-t-il se passer au cours des prochaines semaines? En fait, une première réunion de contact a eu lieu le 3 mars dernier. Le 21, une première rencontre tripartite a rassemblé le Gouvernement, les employeurs et les syndicats. Il s'agissait d'exposer la position de l'Exécutif.

Celle-ci comporte trois étapes. Tout d'abord, la réalisation du cadastre de l'emploi qui constitue une phase préalable. Ces données sont centralisées à mon Cabinet. Ensuite, il s'agit de procéder à l'évaluation de l'accord de l'année 2000. Cette évaluation est nécessaire avant tout nouvel accord et concerne la réalisation des objectifs et les inégalités apparues entre secteurs. Nous terminerons par les discussions avec les employeurs et des représentants syndicaux. Ces discussions seront menées par un groupe de travail intercabinet qui a reçu mandat pour prendre connaissance des revendications du front commun. Celles-ci seront rassemblées dans un cahier détaillé où seront mentionnées les différentes priorités.

Aujourd'hui, la réalisation du cadastre est achevée. L'évaluation est en cours et nous serons en mesure de communiquer les données chiffrées lors de la prochaine rencontre avec le front commun. Les discussions reprendront ce jeudi 19 mai. Elles seront menées séparément avec le front commun et avec les employeurs. Nous y débattons du cadastre de l'emploi, de l'évaluation, des priorités indiquées dans le cahier adressé par

le front commun et de celles des employeurs. Le Gouvernement veut être en mesure de proposer un plan pour le 15 juin prochain.

À partir de là, un calendrier de négociation sera fixé et un accord sera pris avec le Ministre des Affaires intérieures pour l'inscription à l'ordre du jour du Comité C wallon, des aspects concernant le secteur public non-marchand. La Fédération des CPAS et l'Union des Villes seront également associées aux discussions.

Vous constaterez que la méthode est précise et détaillée. Nous avons besoin d'une base claire et solide afin de ne pas prêter le flanc à la critique. C'est pourquoi la réalisation du cadastre et l'évaluation de l'accord précédent revêtent tant d'importance. Il s'agit avant tout de confirmer les acquis, même si un nouvel accord est inévitable.

Je conclurai, en disant que, dans le contexte actuel, les étapes devront prendre en compte les besoins des bénéficiaires. Je ne désire nullement mettre ces derniers en concurrence avec les travailleurs du secteur. Il est indéniable que le service est meilleur lorsque les travailleurs jouissent de meilleures conditions de travail. Toutefois, l'évolution de la demande induit un changement de contexte. Le vieillissement de la population commence déjà à se faire sentir et ce, dans une conjoncture financière plus difficile qu'en 1999-2000. Mes choix seront, dès lors, fondés sur les objectifs fixés par le Contrat d'Avenir renouvelé qui vise notamment à mieux protéger et intégrer les personnes fragilisées ou isolées.

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – Je remercie Mme la Ministre d'avoir pris le temps de répondre à cette question ; que je ne pose pas à titre personnel, mais au nom d'un secteur qui tente de vous parler depuis des mois.

Je constate que votre position reste très floue. Il semble que c'est le Gouvernement qui donne le ton et pas vous. J'aurais voulu que vous vous engagiez plus personnellement.

Au vu du nombre de personnes mobilisées pour ce dossier, c'est-à-dire un septième de ce qui avait été prévu par votre prédécesseur, j'en déduis que vous négligez le secteur. Il s'agit, comme vous l'avez dit, d'un travail considérable dans un contexte très différent. Je vous demanderai de veiller au maintien de la paix sociale qui a pu être préservée pendant près de cinq ans.

La semaine passée, votre collègue André Antoine a eu le courage de dire qu'il ne disposait pas des moyens pour satisfaire les revendications des TEC. Je voudrais que vous soyez aussi claire et que vous osiez avouer que vous ne disposez d'aucun budget pour ce secteur en 2005.

M. le Président. – Pouvez-vous conclure ?

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – Ma dernière phrase sera : arrêtez de vous cacher derrière votre prédécesseur et agissez comme une Ministre.

M. Léon Walry (PS). – La question est sérieuse. Elle concerne 30 % des Wallons qui s'interrogent légitimement. Je trouve, à la différence de Mme Dethier-Neumann, que la réponse de Mme la Ministre a été complète et de qualité. Mme la Ministre, vous n'avez pas fait de promesses, vous ne vous êtes pas enfermée dans un carcan. On a perçu votre forte volonté d'avancer dans ce dossier, tout en prenant un temps nécessaire pour la réflexion.

M. le Président. – L'incident est clos.

L'interpellation de M. Borsus étant reportée à cet après-midi, nous suspendons ici nos travaux.

– *La séance est suspendue à 11 heures 47 minutes.*

– *La séance est reprise à 14 heures 32 minutes sous la présidence de M. José Happart, Président.*

M. le Président. – La séance est reprise.

Conformément à l'article 72 du Règlement d'ordre intérieur, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

L'ACCUEIL DES HANDICAPÉS DE NATIONALITÉ FRANÇAISE EN RÉGION WALLONNE ET LA MENACE QU'IL FAIT PESER SUR L'EMPLOI WALLON

M. André Bouchat (cdH). – Récemment, un rapport a fait état de la délocalisation de la solidarité française via la Belgique. Aujourd'hui, 2.729 personnes handicapées de nationalité française sont hébergées en Wallonie dans des institutions «article 29». Le rapport souligne la qualité de l'accueil dans nos institutions. On y trouve beaucoup d'espace, mais il n'y a pas d'évaluation de la qualité de l'accueil. On dit aussi que les places sont prises aux Belges par des Français. Je sais que ce n'est pas vrai : elles sont financées à 100 % par la France.

Par ailleurs, on a appris par la presse que 650 personnes pouvaient vivre sur un même site et 15 personnes dans une seule chambre. Il y a donc des moutons noirs parmi nos institutions. Ma question porte sur le fait de savoir si vous aurez le courage de les tondre. La France s'inquiète et est d'ailleurs prête à faire des contrôles conjoints avec l'AWIPH.

Quel est l'état de ce dossier ? Il est urgent de répondre à votre collègue française avec laquelle vous avez peut-être déjà pris contact. Si on se prive des personnes handicapées françaises, l'emploi sera menacé en Hainaut.

Mme Christiane Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – Cent vingt-neuf institutions «article 29» sont agréées avec, pour certaines, des pensionnaires uniquement Français et pour d'autres des pensionnaires uniquement Belges, outre une troisième catégorie qui regroupe les deux nationalités. Ces institutions répondent à la demande d'un certain nombre de personnes handicapées wallonnes.

Vous me demandez si les Français prennent la place des Belges. Absolument pas. N'y a-t-il aucun contrôle ? Sûrement pas. Des emplois sont-ils menacés, si les Français retournent chez eux ? Les Français ne retourneront pas chez eux. Il existe une énorme demande. Ces institutions disposent, par ailleurs, de plusieurs sources financières dont la France, des collectes et une part importante de bénévolat. Cela ne signifie pas qu'aucun contrôle n'est exercé.

Votre question est intéressante, mais pour ce qui est de l'éventualité que des personnes soient maltraitées, je peux vous dire que toutes les précautions sont prises.

Par ailleurs, on ne peut aller vers une explosion du nombre d'institutions «article 29» car des besoins wallons doivent être rencontrés. Il existe un seuil d'équilibre que nous ne pouvons dépasser.

M. le Président. – La parole est à M. Bouchat.

M. André Bouchat (cdH). – Je suis d'accord avec vous, mais il existe des moutons noirs qu'il faut tondre. Allez-vous le faire ? En outre, disposez-vous d'un rapport conjoint de l'AWIPH et de la France ?

Mme Christiane Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – Puis-je répondre à M. Bouchat ?

M. le Président. – Il a été décidé par le Parlement de ne plus accorder un droit de réponse à la réplique d'un Député. Je ne puis donc faire suite à votre requête.

LES DÉCLARATIONS DE M. LE MINISTRE-PRÉSIDENT À PROPOS DU VOTE DE CERTAINS DÉPUTÉS EUROPÉENS SUR LA PÉRENNISATION DES FONDS STRUCTURELS DANS LE HAINAUT

M. Philippe Fontaine (MR). – Si j'en crois la presse, vous avez manifesté une grosse colère à l'égard d'un vote du Député Gérard Deprez au Parlement européen.

Jusqu'ici, personne n'avait trouvé quoi que ce soit à redire contre la prolongation du *Phasing out*.

Je me suis renseigné. M. Deprez m'a dit qu'il estimait que l'amendement proposé par les Socialistes était trop faible. Il a donc préféré voter un amendement plus intéressant. Cet amendement insiste sur les faits statis-

tiques. Il permettra au Hainaut de continuer à bénéficier du *Phasing out*, chose qui n'était pas certaine suite à l'arrivée, dans la Communauté européenne, de nouveaux pays ce qui joue en défaveur du Hainaut.

L'amendement pour lequel M. Deprez a voté prévoit que des régions comme le Hainaut puissent bénéficier de l'aide de l'Objectif 1. Aussi, je ne comprends pas pourquoi vous avez attaqué la prise de position de M. Deprez, puisque sa décision était favorable au Hainaut.

Auriez-vous été mal conseillé? Je pense qu'il n'y avait pas lieu de rompre la solidarité wallonne.

M. Jean-Claude Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Il est exact que j'ai eu une réaction épidermique en apprenant que MM. Dehaene et Deprez n'avaient pas voté la proposition d'amendement émanant du groupe socialiste au Parlement européen. Pour un Wallon, il n'y a pas de bons et de mauvais amendements; les intérêts globaux de la Wallonie doivent transcender les intérêts partisans.

L'amendement à l'article 11 était un amendement au chapitre I, celui des principes. Il rappelait le caractère indispensable du régime transitoire et méritait d'être voté.

Mon avertissement consistait donc à éviter qu'à l'avenir, au Parlement européen, une personne se retranche derrière des intérêts particuliers. Il rappelait la nécessité d'être unanime et de tenter de «verrouiller» la défense de nos intérêts.

Il y aura une heure de vérité pendant la séance du Parlement européen du 6 ou 7 juin prochain, au cours de laquelle toute une série d'amendements seront réintroduits. J'attends que tous les groupes politiques belges soutiennent ces textes qui défendent les intérêts de notre Région. Je prendrai contact avec tous les responsables de ces groupes pour que nous ne connaissions plus cette situation manichéenne. Mon sentiment est que, si un amendement défend la cause wallonne, c'est suffisant pour qu'il soit voté.

M. Philippe Fontaine (MR). – J'entends bien les explications de M. le Ministre-Président. Les problèmes qui se sont posés au Parlement européen sont dus à un manque de coordination. Si des contacts avaient été pris préalablement, ils ne se seraient pas produits.

Je tiens à rappeler que M. Deprez a participé à tous les travaux de la Commission, à l'inverse des élus socialistes.

M. Jean-Claude Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – C'est le seul député belge qui est membre de cette Commission.

M. Philippe Fontaine (MR). – Les autres députés auraient pu être présents.

La solidarité wallonne, c'est vous qui l'avez rompue, M. le Ministre-Président. Je ne peux accepter que le MR soit mis en cause dans cette affaire.

LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ DES HABITATIONS SOCIALES DE BINCHE ET ENVIRONS

M. Laurent Devin (PS). – À la fin de l'année dernière, trois députés vous ont interpellé à propos de la société d'habitations sociales de Binche. Vous aviez alors déclaré que vous proposeriez au Gouvernement de désigner un Commissaire spécial pour analyser le problème. Il a été désigné en janvier 2005 et a étudié la situation financière de l'entreprise. Un programme d'investissement a, par ailleurs, été proposé, mais les responsables Binchois n'ont pas voulu y souscrire.

Aujourd'hui, l'ardoise de cette société s'élève à 19 millions d'euros. En tant que responsable politique et habitant de Binche, cela me pose problème, car les habitants de Binche et environs ne sont pas logés à la même enseigne que les autres Wallons qui habitent des logements sociaux.

Les Binchois pourront-ils bénéficier de la même aide que l'ensemble de leurs concitoyens Wallons?

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Il est exact qu'un Commissaire spécial a été envoyé à Binche. Je n'ai pas encore reçu son rapport définitif, mais je peux déjà tirer quelques premiers enseignements.

Selon l'expertise de trois architectes indépendants, il est impératif de réaliser rapidement des travaux pour un montant de 19 millions d'euros.

Je regrette l'attitude légère des responsables de la société qui n'ont pas rentré un programme de réhabilitation dans le cadre du programme exceptionnel lancé par le Ministre Michel Daerden.

Plusieurs problèmes se posent au sein de la société de logement concernée. Des travaux ont été réalisés sans volonté de recouvrement des créances. De plus, la trésorerie est déficitaire à hauteur de trois millions d'euros. Ajoutons à cela des arriérés dans le paiement des loyers et l'absence de volonté de récupérer ces sommes. Le tableau est donc peu flatteur et le Gouvernement a été bien inspiré d'envoyer un Commissaire spécial chargé d'analyser ces problèmes de gestion, afin d'y remédier.

Tout cela fait l'objet d'un rapport complet que je soumettrai au Gouvernement. Des remèdes seront proposés dans les prochains mois.

Je peux en tout cas vous faire part de mon désappointement quant à la façon dont cette société a été gérée.

M. Laurent Devin (PS). – Les chiffres parlent d'eux-mêmes. On sait que l'on est malade. On attend qu'un docteur prodigue de meilleurs remèdes.

LA DISPONIBILITÉ DES TERRAINS POUR LES ENTREPRISES DANS L'ARRONDISSEMENT DE VERVIERS

M. René Thissen (cdH). – La presse s'est fait l'écho des superficies de terrain encore disponibles pour les zones d'activités économiques. À ma grande surprise, il ne reste pratiquement pas de terrains disponibles dans l'arrondissement de Verviers. Une grande répartition a été élaborée sous la précédente législature et un parc industriel a été prévu à Theux. Même s'il s'installe effectivement à Theux, d'autres superficies seront encore nécessaires pour permettre à des entreprises de se développer dans la région.

Envisagez-vous d'ouvrir de nouvelles zones et de faire procéder à de nouvelles études? Les responsables communaux attendent des réponses car ils veulent savoir ce qu'ils pourront ou non faire à l'avenir.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – À l'heure actuelle, il reste une trentaine d'hectares disponibles pour les zones d'activités économiques dans la région verviétoise.

N'oublions pas le programme exceptionnel dont vous avez parlé et qui permettra de disposer de 280 hectares complémentaires. Il existe donc de belles possibilités pour l'avenir. On peut ajouter à cela, dans la région de Verviers, 20 hectares de sites d'activité économique désaffectés qui seront recyclés en vue d'y accueillir de nouvelles activités économiques.

Il y aura, à l'avenir, des superficies disponibles, une moitié pour la partie germanophone, l'autre pour la partie verviétoise.

Toute la question est maintenant d'équiper ces zones. Nous disposons de crédits pour soutenir l'équipement accéléré de celles-ci. Il faudra analyser au cas par cas les difficultés techniques et juridiques que l'on rencontre dans chaque zone. Nous avons également libéré des zones d'aménagement différé qui feront l'objet d'affectations.

Dans l'immédiat, l'urgence est d'équiper les zones qui ne le sont pas encore. Si des retards sont constatés, nous reverrons la situation.

M. René Thissen (cdH). – Je remercie M. le Ministre pour son appréciation globale. Il reste des zones à aménager mais, dans le Sud de l'arrondissement de Verviers, elles sont très limitées, en dehors de la partie germanophone.

Je retiens avec intérêt que des zones d'aménagement différé feront l'objet de réaffectations.

LE COÛT DU VOTE ÉLECTRONIQUE LORS DES PROCHAINES ÉLECTIONS

Mme Ingrid Colicis (PS). – Ma question fait référence à une précédente question posée par M. Borsus et a pour objectif de la compléter. Elle concerne le coût du vote électronique lors des prochaines élections. En effet, celui-ci s'avérerait trois à six fois plus important que celui du vote papier.

La position de l'Union des Villes et Communes et de l'Observatoire des Finances est de demander que ce financement soit réalisé par un autre niveau de pouvoir. Deux questions se font jour : est-il vrai que, demain, vous allez demander au Gouvernement de saisir le Comité de Concertation ; ne pourrait-on imaginer un débat parlementaire plus large concernant le vote électronique ?

M. Philippe Courard, Ministre de l'Emploi et de la Formation. – Je suis également préoccupé par le problème du vote électronique et de l'organisation des prochaines élections qui, pour la première fois, se feront au niveau régional. J'ai, dans cette optique, tenté à plusieurs reprises de contacter M. le Ministre Dewael, jusqu'il y a peu, sans succès. J'évoque ici le point défendu par le Gouvernement wallon.

Il m'a été demandé de rencontrer très rapidement les différents acteurs en présence dans ce dossier. Je suis convaincu qu'il faut effectivement agir en concertation. Ma volonté est de dialoguer, même s'il me semble que parfois je ne suis pas écouté, notamment au niveau fédéral. Toutefois, je suis heureux de vous apprendre que M. le Ministre Dewael m'a contacté, il y a une demi-heure à peine, afin de me proposer de le rencontrer rapidement pour «crever l'abcès».

En effet, le coût du vote électronique pour les élections 2006 s'avère très élevé. Il s'élèverait à 3,8 millions d'euros afin de rendre le matériel opérationnel, 5 millions pour renouveler le matériel et de 23 millions pour étendre le système de façon générale à l'ensemble des communes wallonnes. Je suis convaincu que cet argent peut être utilisé à de meilleures fins. S'il est vrai que le vote électronique est un symbole de modernité que nous ne pouvons pas rejeter, il faut tout de même se poser des questions lorsque cette modernité augmente les coûts des élections de 3 à 6 fois. N'est-ce pas cher payer pour gagner trois à six heures sur ce dépouillement manuel ? De plus, des doutes persistent quant à la fiabilité du système et quant à la réelle transparence du processus. Je ne me sens donc pas prêt à demander aux communes de «banquer» sans autres garanties.

Mme Ingrid Colicis (PS). – Je suis ravie que M. le Ministre Dewael ait réagi à votre appel. Je vous invite toutefois à rester attentif à cette problématique. En effet, cela reviendra continuellement à la surface, j'en veux pour preuve l'intervention de M. Willy Demeyer, interrogé ce matin à la RTBF. Merci à vous.

Mme Brigitte Defalque (MR) . – Vu que M. Crucke est parti en Commission, puis-je vous demander de bien vouloir postposer sa question au terme ?

M. le Président. – Nous allons donc passer aux questions d'actualité conjointes de Mmes Corbisier et Defalque.

LES CONDITIONS D'ACCEPTATION DE LA SOCIÉTÉ TURQUE ONUR-AIR AU BRUSSELS SOUTH CHARLEROI AIRPORT (BSCA)

LES MESURES DE SÉCURITÉ PRISES À L'AÉROPORT DE GOSSELIES POUR ACCUEILLIR LES VOLS DE LA COMPAGNIE TURQUE ONUR-AIR

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – Nous avons vu, cette semaine, que la compagnie aérienne Onur-Air a été interdite d'atterrissage dans plusieurs pays européens et que ces vols ont été détournés sur les aéroports belges, dont BSCA.

Le directeur de l'aéroport se vantait des performances aériennes de son aéroport et de sa capacité à accueillir vite et bien des vols détournés. Si personne ne peut se plaindre de cet état de fait, personne n'a, pour autant, entendu le directeur de l'aéroport parler des mesures en termes de sécurité et d'environnement, ni des conditions de sécurité pour recevoir la compagnie.

C'est la raison pour laquelle je souhaite que vous rassuriez la population.

Mme Brigitte Defalque (MR) . – Ma question complète celle de ma Collègue. En effet, le porte-parole de l'aéroport de Charleroi a déclaré que des mesures de précautions inhabituelles ont été prises. La presse allemande a fait écho au fait que l'avion utilisé par Onur-Air aurait connu des problèmes de réacteurs et ferait usage de pneus usés. De même, depuis hier, la presse rapporte que les vols n'auraient plus cours sur l'aéroport de Charleroi. Je souhaite donc savoir quelles sont les raisons qui ont modifié la décision de Charleroi ?

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – La question de la sécurité est fondamentale. Il reste que les autorisations relèvent du pouvoir fédéral et que celles-ci sont délivrées par la Direction générale des transports aériens.

Le problème relève du refus à titre conservatoire des Hollandais et ce, sans que l'on en connaisse les raisons. Ce refus s'est étendu à la France et à l'Allemagne. Il ne restait donc, entre ces trois pays, que les aéroports de Belgique. La DGTA a délivré les autorisations nécessaires pour permettre à l'appareil d'atterrir à Charleroi.

J'ai cependant demandé un contrôle complémentaire de cet appareil A320. Il en est ressorti que l'avion était en ordre et donc que les rumeurs n'étaient pas vérifiées et ce, tant à Charleroi qu'à Zaventem.

L'attitude de la France peut sans doute s'expliquer par la catastrophe de *Flash Air Line*.

Cependant, aux yeux des autorités fédérales belges, l'appareil était en ordre et ce, sur base tant d'un contrôle au sol que d'un contrôle du cahier technique.

Mme Brigitte Defalque (MR) . – Nous pouvons alors nous interroger sur les raisons pour lesquelles, depuis hier, cet appareil n'atterrit plus !

LE BILAN, LES PERSPECTIVES ET L'ATTRACTIVITÉ DE CERTAINS SITES POUR LE TOURISME EN WALLONIE

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – M. le Ministre, vous avez présenté hier le bilan du secteur du tourisme. Il est largement positif, même si l'on considère une légère baisse de 5 %. Je ne vais donc pas revenir sur ces perspectives. J'ai néanmoins deux questions. La première porte sur la collaboration nécessaire avec tous les acteurs du secteur touristique. Je pense en effet qu'il faut coordonner le travail de tous ces acteurs et opérer en synergie avec eux.

Comptez-vous donc travailler à cette synergie ? La question est d'autant plus pertinente que de nombreuses provinces se sentent tenues à l'écart.

La seconde question concerne le site de Francorchamps. Récemment, vous avez mentionné que vous étiez d'accord avec un Grand Prix pour autant que le site se développe, tout en minimisant l'aide de la Région.

Qu'entendez-vous par là vu que les intercommunales ou encore les investisseurs privés ne peuvent réaliser seuls des investissements ?

Je souhaiterais avoir votre avis sur cette question.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – En matière de tourisme, le partenariat à privilégier est celui qui nous lie au privé. Celui-ci doit être partie prenante dans tous les projets. Ainsi, le site de l'Eau d'Heure est actuellement géré à hauteur de 25 % par le privé. Le club Chine nous a permis de passer de 7.000 unités, l'an passé, à 18.000 réservations pour la seule année 2005.

Dans le dossier Francorchamps, le Gouvernement a adopté une position unique: un Grand Prix oui, mais pas à n'importe quel prix. Quand on utilise l'argent du contribuable, il faut le faire de manière rigoureuse. Comme vous le savez, le plateau est évalué à 14 millions et 17 millions sont prévus pour 2010.

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – Je suis d'accord avec vous quant à la position à adopter vis-à-vis du secteur privé. Toutefois, il faut veiller à n'exclure aucun opérateur. En ce sens, l'apport de sections provinciales du tourisme peut s'avérer très précieux.

Francorchamps est un bel outil qui génère d'indéniables retombées. Je désirerais que vous vous prononciez clairement sur l'attitude qu'adoptera le Gouvernement dans ce dossier.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Dites à vos amis du MR que jamais le public ne se substituera au privé.

LE RETARD DES PROGRAMMES COMMUNAUX D'ACTION EN MATIÈRE DE LOGEMENT

Mme Christine Defraigne (MR). – Dans le cadre du Code wallon du Logement, une série de programmes d'actions sont prévus. Pour la section 2001-2003, il apparaît que seuls 50 % des programmes ont été exécutés. Pour la section 2004-2006, divers problèmes sont apparus. Seules 42 communes sur 262 ont rentré un dossier, dont certains se sont révélés non conformes. Selon les pouvoirs communaux, les difficultés doivent être imputées à la contribution de la Région wallonne, au respect des prescrits et au passage d'un programme trisannuel à un programme bisannuel, ce qui pousse à la précipitation et ne laisse pas suffisamment de temps aux communes.

Mes questions seront donc les suivantes: pourquoi cette lenteur à rentrer des dossiers? Que comptez-vous faire pour résoudre ce problème? Je suis bien consciente que les communes ne sont pas exemptes de manquements.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Les chiffres que Mme Defraigne a évoqués sont très justes, mais ils doivent être nuancés. Tout d'abord, pour la section 2003-2004, ce sont 58 % des dossiers qui ont été exécutés. C'est trop peu. Je ferai remarquer qu'en matière de logement de transition et d'insertion, 92 % des objectifs ont été rencontrés.

Pourquoi ces retards? La chose n'est pas nouvelle. J'inaugure aujourd'hui encore des projets entrepris par M. Taminioux. Dans le cas présent, beaucoup de dossiers ont posé problème, parce que la commune n'était pas propriétaire et parce que l'on a été confronté à des problèmes d'adjudication. La réglementation sur trois ans posait elle aussi, problème. En effet, en cas de modification d'adresse, il fallait parfois attendre six à huit mois pour obtenir une nouvelle autorisation.

J'ai donc proposé certaines modifications avec lesquelles le Conseil Supérieur des Villes et Communes est tout à fait d'accord. Ceci nuance vos propos. Le programme en deux ans est nettement plus souple. Ce n'est que dans le courant de la deuxième année, si l'exécution n'a pas eu lieu, que l'on procède au nettoyage des crédits et à leur redistribution. Il s'agit, en quelque sorte, d'une prime à la performance pour ceux qui ont honoré leur contrat.

Mme Christine Defraigne (MR). – Je suis bien consciente que les communes ne sont pas toujours en conformité. Cependant, elles auraient peut-être besoin d'un plan d'accompagnement efficace pour remplir les exigences de l'administration régionale. Quant à votre objectif de performance, il illustre combien le mieux est l'ennemi du bien. Comme on le voit, il induit des effets pervers. Certes, il est plus souple, mais il entraîne la suppression pure et simple des crédits, si le contrat n'est pas respecté dès la deuxième année. Je crains que ce genre de procédé suscite un certain découragement au sein des pouvoirs locaux.

LE REFUS DE LA RÉGION WALLONNE D'ACCORDER À LA DIRECTION DES VOIES HYDRAULIQUES DE MONS UN PERMIS POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE BOUES ET DE DRAGAGE SUR LE SITE DE MALMAISON SELON LA TECHNIQUE DU LAGUNAGE

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Ce n'est pas la première fois que j'interpelle M. le Ministre à propos de ce dossier. Pour rappel, le site de Malmaison a été choisi pour stocker des boues de dragage. Ce n'est malheureusement pas le meilleur endroit. Vous me répondez que c'est la conséquence typique du phénomène Nimby. Pourtant, nous étions d'accord sur le fait que le stockage de boues de dragage ne peut pas se faire n'importe où et n'importe comment. C'est sur le comment que nos avis divergent.

Au cours de notre dernier débat à ce sujet, vous laissiez entendre que vous étiez vous-même opposé au lagunage. Vous m'aviez laissé l'impression d'être forcé par votre administration.

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Vous savez, on ne me force plus à rien aujourd'hui.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Il existe d'autres moyens. Néanmoins, le MET s'est entêté et a introduit sa demande de permis unique. Sans surprise, il a dû essuyer un refus du Fonctionnaire délégué. Dès lors, je voudrais savoir si vous comptez introduire un recours, ou si la formule du lagunage appartient au passé.

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Je confirme le refus du Fonctionnaire. Quant à la question: vais-je aller en recours? La réponse est: oui!

Par ailleurs, nous testons aujourd'hui, à Thuin, le filtre-pressé à dimension réelle. Cette technique progresse et nous avons désigné un organisme indépendant chargé d'évaluer les résultats du test. Une fois cette évaluation connue, nous verrons quelle théorie pourra être développée.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je trouve, si vous le permettez, que M. le Ministre a des réponses très tordues. Je rappellerai donc à mes amis de Bernissart qu'il y a une maxime à appliquer: «ce n'est que le début, continuons le combat».

Je reposerai donc la question à votre Collègue dans quelques semaines.

Je ne désespère pas d'avoir raison.

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Senesael au Ministre Marcourt, mais celui-ci est actuellement retenu en commission. Il devrait en être libéré pour venir répondre en séance plénière qui, je vous le rappelle, a la priorité sur les commissions.

Je vous propose donc de suspendre nos travaux.

– *La séance est suspendue à 15 heures 34 minutes.*

– *La séance est reprise à 15 heures 36 minutes.*

LE TEXTILE EN HAINAUT OCCIDENTAL

M. Daniel Senesael (PS). – Le textile wallon, et plus précisément mouscronnois, vit des moments difficiles. Au début de l'année 2005, SIGNATIS et AQUALIS ont fermé et, il y a quelques jours, l'entreprise de tissage FLAMME a également mis la clé sous la porte. Cette dernière était spécialisée dans le linge de maison de haute qualité. Les deux facteurs importants qui peuvent expliquer cette fermeture sont, d'une part, la perte de deux gros clients et, d'autre part, la concurrence exercée par la Chine.

Un Député européen belge déclarait récemment dans la presse que la concurrence de la Chine avait entraîné la perte de 500 emplois dans le textile belge.

Que comptez-vous faire pour la relance du textile wallon, et plus particulièrement du textile hennuyer ?

Dernièrement, vous aviez déclaré que, si nous voulions un textile fort, il fallait que celui-ci s'oriente vers des produits avec une forte valeur ajoutée. C'était le cas de l'entreprise FLAMME qui a pourtant fermé ses portes.

Que comptez-vous faire pour les employés de cette entreprise ?

M. Jean Claude Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Le textile européen souffre d'une concurrence importante de la part de la Chine depuis le 1^{er} janvier 2005. Un certain nombre d'éléments indicateurs laissent penser qu'il existe de fortes distorsions. C'est notamment le cas avec l'apparition, sur le marché, de produits vendus moins chers que leur coût de fabrication.

J'ai soutenu la position de la France et d'autres États membres qui désirent réagir de façon urgente. Ainsi, pour la première fois, la Communauté européenne prend des mesures de suspension sur certains produits. Il faut, avant toute chose, penser à sauver les entreprises.

Ces mesures seront toutefois limitées et une enquête sera lancée par la Communauté européenne afin de savoir ce que l'on peut faire face à cette situation.

Pour en revenir à l'entreprise FLAMME, mes services n'ont pas été interpellés par celle-ci. Par ailleurs, nous sommes prêts à aider un nouvel investisseur qui serait désireux de relancer l'entreprise. Nous pouvons, en outre, étudier un fonds de reconversion pour les ouvriers.

M. Daniel Senesael (PS). – En ce qui concerne l'entreprise FLAMME, je regrette qu'elle n'ait pas fait appel à l'aide de la Région wallonne.

Je vous remercie par ailleurs pour votre réponse sur la situation générale du textile en Wallonie.

INTERPELLATIONS (SUITE)

LES CONFLITS DANS LES TEC

M. Willy Borsus (MR). – Le secteur des transports wallons et des TEC est secoué par une grève qui, aujourd'hui encore, paralyse le réseau. D'autres mouvements de grève sont par ailleurs annoncés laissant craindre que la situation ne dégénère comme à l'automne 2000.

Malgré cela, un accord n'a pu être dégagé concernant les revendications du personnel, que ce soit sur le plan salarial, de la sécurité ou de la gestion des ressources humaines.

Ces conflits sociaux ont pour conséquence d'empêcher les sociétés de transport d'exercer leur mission, rompant ainsi avec leurs obligations d'assurer le service public dans le respect des principes de continuité et d'égalité des usagers.

Au fil de ces dernières années, des centaines d'usagers paient le prix fort pour les conséquences de ce conflit. Ils n'ont d'autre choix que de recourir à la voiture individuelle, au covoiturage ou à la «débrouille».

On comprend le désarroi des usagers, puisqu'on ne leur fournit pas le service pour lequel ils ont pourtant payé deux fois, par leurs impôts et par leur billet.

Pourtant, le contrat de gestion 2001-2004, dont la qualité du service fournit constituait un objectif prioritaire, prévoit que «le TEC est tenu d'assurer la continuité du Service public de transport de personnes et de transport scolaire, sauf cas de force majeure».

Le contrat de gestion indique que le secteur du transport doit permettre l'accès de tous aux lieux et aux espaces essentiels afin d'assurer une bonne intégration sociale et un fonctionnement harmonieux de la vie économique et culturelle. Ce même contrat fixe également, parmi ses objectifs majeurs, le souci d'assurer une stabilité au secteur, ainsi que l'amélioration continue de la qualité du service fourni.

Il n'élude en rien la question de la sécurité à propos de laquelle notre Parlement a exprimé toute son attention, à la faveur de l'examen de la proposition de résolution demandant une aggravation des peines à l'encontre d'auteurs de violences contre les chauffeurs de transports en commun.

Aujourd'hui, on doit bien constater que l'effet de cette grève est désastreux, en termes d'image. Les efforts consentis pour promouvoir le recours aux transports en commun sont anéantis.

Quelle stratégie allez-vous développer dans ce dossier? Avec d'autres observateurs wallons, nous avons partagé une grande perplexité. Vous indiquez, en effet, que la position du Gouvernement est claire: la SRWT doit négocier avec les syndicats dans un climat apaisé. Mais, dans le même temps, vous vous répandez publiquement, notamment pour communiquer les chiffres des salaires moyens du personnel de la SRWT. J'ai rarement vu, dans un conflit social, le Ministre de tutelle dire que ce n'est pas à lui de négocier et, à côté de cela, mettre de l'huile sur le feu, en faisant des déclarations maladroites. C'est d'autant plus regrettable que nous avons, en Région wallonne, une longue tradition de dialogue social. Vous avez, par ailleurs, déclaré au journal *Le Soir*, le 13 mai dernier, qu'à ce stade, vous ne recevriez pas les syndicats, alors que des représentants de la CGSP ont été reçus au Cabinet du Ministre Daerden.

Monsieur le Ministre, dans un conflit social, toute la franchise d'expression et le respect des interlocuteurs ont leur importance. Cela aurait dû être votre ligne de conduite dans le cadre de ce premier grand conflit qui touche les Services publics wallons depuis plusieurs années. Vous avez aiguisé ce conflit par votre attitude provocante. Si celui-ci perdure, devra-t-on en appeler à l'intervention du Ministre-Président?

Quelle est votre approche du dossier à l'heure actuelle, eu égard au contrat de gestion? Quel est le mandat confié au Commissaire du Gouvernement? Est-il prévu de dédommager les usagers des TEC lésés au cours de cette grève?

Comment les mécanismes d'information des usagers ont-ils été gérés avant les grèves constatées à ce jour? Comment est-il prévu d'informer les usagers à l'avenir? Comment allez-vous restaurer l'image des transports en commun en Région wallonne? Quels enseignements tirez-vous de cette situation dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau contrat de gestion qui devrait déjà être adopté aujourd'hui?

M. Charles Pire (FN). – Le conflit actuel dans les TEC doit être principalement réglé dans le cadre des négociations entre partenaires sociaux, avec l'aide du Gouvernement wallon si nécessaire, quand l'intérêt public le commande. J'ignore l'état actuel des négociations mais le moment d'intervenir est peut-être venu.

Les déclarations syndicales selon lesquelles les traitements des employés des TEC sont inférieurs à ceux des employés de la STIB et de De Lijn m'interpellent. Il faut connaître la mesure exacte de ces différences, en comparant tous les éléments de la rémunération. Il semble qu'il y ait une différence sensible. Je demande dès lors qu'immédiatement, si cela est possible, ces différences soient gommées et que le Gouvernement agisse en ce sens. Il devrait s'en donner les moyens, étant donné le caractère prioritaire de la politique des transports.

M. Daniel Senesael (PS). – Nous disposons, en Région wallonne, d'un transport «hors du commun» assuré par les autobus. Cent quatre-vingts millions de voyageurs ont été transportés en 2003 et ce, grâce à plus de 2.000 bus. Ces résultats sont le fruit d'efforts très importants consentis au cours de ces dernières années.

Malheureusement, le personnel des TEC a été totalement en grève le 29 avril, ainsi que la semaine dernière. Les raisons de ce mécontentement sont d'ordre salarial, mais aussi en rapport avec la sécurité dans les bus.

Une divergence entre les syndicats et la SRWT existe quant au salaire actuel des chauffeurs. En ce sens, les déclarations contradictoires sur les salaires sont plus que malheureuses et contribuent au maintien d'une atmosphère particulièrement tendue.

Quant au problème de l'insécurité, les syndicats estiment que 15,5 millions d'euros sont nécessaires pour assurer la sécurité dans les bus pour la période 2005-2009. Il semble donc exister un fossé entre les exigences des syndicats et les montants déjà débloqués par le Gouvernement. La somme avancée par les syndicats peut paraître énorme, mais des mesures urgentes s'imposent, l'insécurité étant une des causes principales des mouvements sociaux et d'absentéisme chez les chauffeurs.

Les syndicats ont affirmé que, si la commission paritaire n'aboutissait à aucun accord, d'autres mouvements seraient à envisager.

Lors de sa séance du 12 mai dernier, le Gouvernement a confirmé sa décision du 21 avril concernant la programmation et le financement de la mise en œuvre des axes repris dans la note d'orientation du contrat de gestion 2005-2010 entre la Région, la SRWT et les TEC.

Il a chargé la SRWT de poursuivre la négociation sur cette base et a invité toutes les parties à aboutir rapidement à un accord équilibré, dans le cadre des moyens financiers qu'il a définis pour le secteur.

Le Gouvernement vous a également chargé de lui faire rapport de l'évolution des négociations en cours.

Vous poursuivez les négociations à propos des nouveaux contrats de gestion des TEC, qu'en est-il aujourd'hui? Quelles mesures envisagez-vous pour améliorer la sécurité du personnel et des usagers des TEC? Quelle est votre position face aux revendications syndicales? Quel est le calendrier des prochaines négociations?

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je remercie l'ensemble des intervenants de me permettre de faire le point sur la situation des TEC.

Ainsi, concernant l'image considérable des TEC, il faut noter que celle-ci connaît une amélioration en Wallonie. J'en veux pour preuve que le groupe TEC gère effectivement 183 millions de passagers, ce qui représente une progression de 11 %. Le TEC connaît également un réel succès en Wallonie quant à sa politique volontariste grâce aux différents acteurs que sont le Gouvernement, les gestionnaires des TEC, les chauffeurs et l'ensemble du personnel. Nous sommes, de plus, confrontés à une offre de transport particulièrement offensive qui a pour résultat de rétablir l'image de marque de la société.

Je souhaite également rappeler que si nous avons 183 millions de passagers dans le bus, la SNCB ne compte «que» 150 millions d'usagers et ce, pour toute la Belgique! En d'autres termes, les bus wallons transportent davantage de monde que la SNCB! C'est le résultat d'un effort collectif de tous les acteurs, y compris les gestionnaires et les décideurs politiques.

Le 21 avril dernier, le Gouvernement a délibéré et fixé les balises du contrat de gestion, tout en déterminant l'enveloppe budgétaire qui pose le principe de l'inflation plus 5 %.

Quant à savoir si c'est trop peu ou insuffisant, je voudrais dire que c'est exactement ce que le Gouvernement précédent avait décidé.

Nous avons tenu compte aussi bien de l'évolution de la masse salariale, du coût du gazoil, que du nécessaire transport scolaire, ou encore de l'amélioration de l'offre de transport.

Le 12 mai dernier, le Gouvernement wallon a confirmé le principe de l'inflation plus 5 %.

À noter que ce principe s'inscrit dans une situation difficile, étant donné que le Gouvernement fédéral a retenu 4,5 % comme norme indicative. Dès lors, notre décision d'accorder 5 % constitue un réel effort.

Quant à la question de savoir qui doit mener les négociations, la décision a été de confier ce rôle à la SRWT et aux représentants des TEC. Il s'agit ici d'une décision de confiance et de responsabilité.

En ce qui concerne la croissance de la Belgique qui s'élevait à 4,5 %, en 2000, nous sommes aujourd'hui à un taux de croissance qui avoisine le 0 %. Dès lors, quel est le pouvoir public, privé de recettes, qui peut donner davantage que ce qui est sur la table ?

Au cours de réunions, le conciliateur social a décidé de prendre ses responsabilités et de mettre 6 % sur la table. La SRWT a accepté la proposition, pensant que celle-ci serait suffisante. Face à un index de 3,3 %, une évolution barémique de 1,6 % et une évolution hors barème de 1,1 %, nous arrivons à un total de 6 %.

Quant au mécontentement des syndicats fondé sur la modestie des salaires, les chiffres publiés par la SRWT et repris dans la presse ont abouti à une suspension des négociations afin de vérifier ces derniers. Il en est ressorti que les syndicats ont totalement acquiescé aux chiffres publiés.

Quant à la question de la possibilité de donner davantage, je répondrai : «Où trouver l'argent, dans quel secteur ?»

N'oublions pas que ce qui sera attribué aux TEC servira, à l'avenir, et d'étalon de référence pour de futures demandes des employés locaux et régionaux.

Concernant le droit de grève, je respecte tout à fait celui-ci, de même que les protestations concernant les difficultés de travail (horaires, sécurité...). Cependant, on ne peut pour autant prendre en otage un certain nombre de villes. Décision a donc été prise, hier, par la SRWT de fermer les dépôts. Il est, en effet, déraisonnable d'utiliser un bien public, un bien appartenant à la collectivité comme outil de grève. Cette décision répond à une volonté de préserver le matériel.

Sur la question de savoir qui devait recevoir les syndicats, le Gouvernement wallon a décidé que seul le Ministre compétent en la matière devait intervenir, pour autant que cela soit utile, mais pour les raisons que j'ai déjà énumérées, je n'ai pas estimé nécessaire d'intervenir.

Pour finir, concernant la sécurité, il faut admettre que celle-ci n'a cessé de croître sous la précédente législature et sous celle-ci. Ainsi 3,6 millions d'euros ont déjà été investis dans cette matière. De plus, 4,1 millions d'euros seront utilisés chaque année en complément afin de procéder à des recrutements de personnel destiné à la sécurisation des bus. 2,2 millions d'euros ont, en outre, été consacrés par la SRWT afin d'équiper les bus de caméras de surveillance. À terme, 60 % des bus wallons seront équipés de telles caméras. De plus, des bus de la nouvelle génération, dotés d'équipements supplémentaires de sécurité, viendront prochainement compléter le parc actuel des bus.

Le bilan me semble donc positif, que ce soit en termes de sécurité ou d'investissement. Pour finir, je souhaite ajouter qu'en ce qui concerne les conditions de travail, l'emploi sera garanti et la pension sera accordée dès 55 ans.

Mon souhait est donc que l'on puisse trouver rapidement un accord.

Il s'agit de voir s'il n'est pas possible d'augmenter la productivité, tant en matière d'offre de transport que de confort de travail pour les chauffeurs et les équipes qui les entourent. Sur ces points précis, j'ai bon espoir d'aboutir.

Vous m'aviez reproché d'avoir utilisé certaines tactiques. Je vous répondrai que l'on ne peut jamais reprocher à un Gouvernement de dire la vérité. Si l'on désire effectuer des comparaisons avec *De Lijn*, ce sont tous les éléments qu'il faut prendre en compte, y compris les rentrées.

Croyez que nous continuerons à investir et à travailler avec enthousiasme à l'amélioration des conditions de travail de tous ceux qui œuvrent dans le domaine du transport en commun en Région wallonne.

M. Willy Borsus (MR). – Je soulignerai quelques éléments. Tout d'abord, je rappellerai que ma question portait également sur la déclinaison du contrat de gestion. Ainsi, j'aurais aimé entendre parler du rembourse-

ment et de l'information des usagers, mais aussi du lien financier entre la Région et le groupe TEC. Je suppose que c'est par manque de temps que ces thèmes n'ont pas été abordés.

Je ne désire nullement entrer dans une polémique sur les salaires. Cependant, je noterai que les syndicats ont acquiescé à tout ce qui a été dit à ce propos.

Enfin, d'ici peu, un nouveau contrat de gestion entrera en vigueur. Il serait bon que les leçons de ce type de conflit soient intégrées.

M. Charles Pire (FN). – M. le Ministre a défendu avec force sa position. Je pense néanmoins que la comparaison des salaires doit avoir lieu et qu'il faut, à terme, diminuer les différences qui existent dans les différentes parties du pays.

DÉPÔT DE DEUX PROJETS DE MOTION ET D'UNE PROPOSITION DE RÉOLUTION

M. le Président. – J'ai été saisi du dépôt de deux projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Cornet à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'efficacité de la division de la police de l'environnement», par MM. Bayenet et Consorts (Doc. 142 (2004-2005) – N° 1) et par Mme Cornet (Doc. 143 (2004-2005) - N° 1).

Je vous propose de voter, lors d'une prochaine séance, sur ces projets de motion.

J'ai également été saisi du dépôt de la proposition de résolution visant à garantir un ancrage wallon au secteur de la presse écrite quotidienne et notamment le maintien et le développement d'un pôle d'édition et d'impression en province de Namur, déposée par M. Wesphael et Consorts (Doc. 141 (2004-2005) - N° 1).

Elle a été imprimée et distribuée.

La proposition de résolution n° 141 sera envoyée à la Commission du Budget, des Finances, des Affaires générales, de la Simplification administrative, du Règlement et de la Comptabilité.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 16 heures 20 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. André ANTOINE
M. Willy BORSUS, MR
M. André BOUCHAT, cdH
Mme Ingrid COLICIS, PS
Mme Anne-Marie CORBISIER-HAGON, cdH
Mme Véronique CORNET, MR
M. Philippe COURARD
M. Jean-Luc CRUCKE, MR
M. Michel DAERDEN
Mme Brigitte DEFALQUE, MR
Mme Christine DEFRAIGNE, MR
Mme Monika DETHIER-NEUMANN, Ecolo
M. Laurent DEVIN, PS
M. Paul FICHEROULLE, PS
M. Philippe FONTAINE, MR
M. Charles JANSSENS, Président
M. Pierre-Yves JEHOLET, MR
M. Serge KUBLA, MR
M. Benoît LUTGEN
M. Jean-Claude MARCOURT
M. Charles PIRE, FN
M. Daniel SENESAEL, PS
M. René THISSEN, cdH
M. Jean-Claude VAN CAUWENBERGHE
Mme Christiane VIENNE
M. Léon WALRY, PS

INDEX DES MATIÈRES

Accords du non-marchand, p. 10
Accueil des handicapés de nationalité française, p. 15
Aéroport de Gosselies, p. 18
Arrondissement de Verviers, p. 17
Câblo-opérateurs wallons, p. 5
Centre de boues et de dragage sur le site de Malmaison, p. 20
Compagnie turque ONUR-AIR, p. 18
Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé, p. 4
Disponibilité de terrains pour les entreprises, p. 17
Fonds structurels dans le Hainaut, p. 15
FOREM, p. 4
Habitations sociales de Binche et environs, p. 16
Hépatite C, p. 5
IFAPME, p. 4
Lagunage, p. 20
Lutte antitabac, p. 4
Paysage audiovisuel, p. 5
Police de l'Environnement, p. 8
Programmes communaux d'action en matière de logement, p. 20
TEC, p. 22
Textile en Hainaut occidental, p. 21
Tourisme en Wallonie, p. 19
Vote électronique, p. 17

LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

ADSL	Asymmetric Digital Subscriber Line
AWIPH	Agence wallonne pour l'insertion de la personne handicapée
AWT	Agence wallonne des télécommunications
BSCA	Brussels South Charleroi Airport
CESRW	Conseil économique et social de la Région wallonne
CNE	Confédération nationale des employés
DGASS	Direction générale de l'action sociale et de la santé
DGE	Direction générale de l'Economie
DGRNE	Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement
DGTA	Direction générale du Transport aérien du Service Public Fédéral Mobilité
DPA	Division de la Prévention et des Autorisations de la Direction générale des Ressources naturelles et de l'environnement du MRW
DPE	Division de la Police de l'Environnement
IFAPME	Institut de formation en alternance pour les indépendants et les petites et moyennes entreprises
IWEPS	Institut wallon des études, de la prospective et de la statistique
MET	Ministère de l'Equipement et des Transports
NIMBY	Not in my backyard
OWD	Office wallon des déchets
PIB	Produit intérieur brut
SES	Service wallon des Etudes et de la Statistique
SETCA	Syndicat des employés, techniciens et cadres de Belgique
SOFICO	Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures
SRIW	Société régionale d'investissements de Wallonie
SRWT	Société régionale wallonne des transports
TEC	Société de transport en commun
TNT	Télévision numérique terrestre
WIN	W - Intranet